

LE GOUVERNEMENT DES CONSCIENCES AU FÉMININ: LES CHAPITRES POUR LES CONFESSEURS DE LA COMPAGNIE DE SAINTE URSULE ENTRE ASCÈSE, COMPRÉHENSION ET CONTROLE.

GIANPIETRO BELOTTI

Aperçu

Récemment l'on a trouvé dans un mélange de documents sur la Compagnie de Sainte Ursule, conservé dans les Archives Historiques et Civiques de Brescia, un document, probablement unique en son genre, qui contient les instructions données aux confesseurs sous le titre d'*Ordres et Instructions aux Pères confesseurs de la Compagnie de Sainte Ursule*. Il s'agit d'un petit dossier manuscrit, difficile à lire parce que très détérioré dans son support en papier et, en plus, d'une encre qui a perdu sa couleur ; il est titré *Ordres et Instructions aux Pères confesseurs de la Compagnie de Sainte Ursule*. Le sous-titre comporte cette déclaration séduisante : *Où sans aucun doute ni aucune opinion contraire, tout homme qui en est capable en sera pleinement satisfait*. Le petit titre de la première page est le suivant : *Instruction sommaire donnée aux Pères confesseurs de la Compagnie de Sainte Ursule*.

C'est un manuscrit relié dans un dossier de dix feuilles, sans date, mais attribuable par ses caractères, sa graphie, son lexique à la seconde moitié du XVI^{ème} siècle. Cette hypothèse semblerait même confirmée par certains éléments internes du texte, qui permettraient d'établir, dans une approximation raisonnable, le laps de temps dans lequel il a pu être rédigé. En effet la date *post quam* peut être fixée avec certitude par l'allusion faite à la Bulle de Paul III du 5 juin 1544, mais connue à Brescia seulement en avril 1546. Le fait qu'il soit présenté comme appartenant déjà au corpus institutionnel de la Compagnie déplacerait la date ultérieure vers les années cinquante/soixante du même siècle.

D'autres éléments peuvent aider à connaître le contexte. On remarque, par exemple, que la proposition théologique d'une vie évangélique nouvelle ne contient pas les buts typiques de la Réforme, mais qu'elle se limite à expliquer la nature de la Compagnie. On pourrait dire la même chose sur la proposition d'une polémique « anti-hérétique », non plus pour exorciser un danger réel, comme aux temps de sainte Angèle, mais comme réaffirmation d'une fidélité absolue aux préceptes de l'Eglise catholique, au nom d'une adhésion au nouveau credo qui se forme pendant le Concile de Trente.

Ils manquent, en plus, des références directes aux canons de Trente sur la confession auriculaire, même si des échos de ce débat peuvent être repérés dans des propositions sur la dispense de la promesse de chasteté, qui semblent entrer dans la ligne des cas réservés fixés par les canons de Trente. En particulier on conteste que les confesseurs puissent remettre, directement ou en renvoyant à l'Ordinaire, n'importe quel péché occulte, en affirmant qu'aucune autorité n'a le pouvoir de relever le « vœu » de virginité en vue de contracter un mariage.

Au sujet de la datation il est important aussi de considérer qu'entre 1546 et 1558 la Compagnie se divise en deux branches plus occupées à s'opposer en querelles juridiques qu'en élaboration doctrinale. Il est



donc permis de supposer que les *Ordres et Instructions* auraient été rédigés entre la fin des années cinquante et des années soixante, pendant cette période riche en enthousiasme et en efforts d'organisation après l'unité retrouvée. En plus, on peut difficilement supposer qu'ils auraient été rédigés après cette période, en raison d'absence de références directes aux canons de Trente : en effet, la thèse initiale, où l'on affirme que dans le gouvernement spirituel de la Compagnie, les *Pères* doivent être subordonnés aux *Mères*, n'est pas conciliable avec l'esprit de réglementation alors en train de se développer.

De même, en ce qui concerne les rédacteurs du document, nous ne pouvons qu'émettre des hypothèses. Toutefois, il nous semble qu'on peut exclure que l'auteur soit Cabrino ou un autre prêtre, parce que le texte a des connotations psychologiques typiques de ceux qui se confessent et non pas de ceux qui confessent ; en effet, il ne contient pas les aperçus habituels qui guident le comportement du confesseur, comme celui d'une expérience murie ou d'un partage émotionnel. Tout cela nous oriente vers une hypothèse de rédacteurs « internes », surtout vers ce groupe de femmes chargé de la direction, comme les Colonelles ou les Matrones, dépositaires de l'enseignement direct d'Angèle Mérici et en mesure de le transmettre aux groupes de vierges de milieux aisés, entrées après 1558. Cela n'exclut pas des apports importants dans la rédaction ou dans la révision de la part des Pères de l'Oratoire, vu la symbiose des rapports qui s'étaient réalisés alors dans la direction.

